

## DELIBERATION CR017-2020

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;**

**Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;**

**Vu l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;**

**Vu le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19;**

**Vu l'arrêté n°2020-23 du 30 mars 2020 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;**

**Vu la délibération CR 007-2020 relative aux modalités de séances et de délibérations de la Commission de la recherche à distance;**

**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 18 mai 2020 ;**

**Objet de la délibération : AAP Thèses UA 2020 – sélection des dossiers**

**La Commission de la Recherche réunie le 30 avril 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La sélection des dossiers proposée par le Bureau de la Commission de la Recherche pour l'AAP Thèses UA 2020 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions (quatre membres connectés n'ont pas voté).

**Christian ROBLÉDO**

*Président  
de l'Université d'Angers*

**Signé**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 08 juin 2020**

## Sélection des dossiers AAP Thèses UA 2020

### Liste principale

Liste principale	UR   Dir de thèse	Sujet	Proposition du bureau
N°1	GEIHP   Sandrine GIRAUD	Etude des mécanismes d'adaptation des espèces du genre <i>Scedosporium</i> aux environnements pollués et pathogénie	50% ALM en demande
N°1	CRCINA équipe 7   Céline BEAUVILLAIN	Rôle de l'IL-34 dans la polarisation fonctionnelle des macrophages pancréatiques	100%
N°1	MINT   Guillaume BASTIAT	Implant hydrogel de nanocapsules lipidiques capables d'inhiber la 6-O-méthylguanine-ADN méthyltransférase (MGMT) dans la prise en charge du glioblastome post-résection	50% ALM en demande
N°1	MITOVASC   Marc-Antoine CUSTAUD	Étude du déconditionnement cardiovasculaire et de l'atteinte des rythmes nyctéméraux induits par la microgravité chez l'homme	50% CNES et (50 % en région)
N°1	GRANEM   Frédérique CHEDOTEL	Accompagner les pratiques, pour développer une capacité collective de réponse en temps réel en contexte extrême	50% Région en demande
N°1	CJB   Fabien TESSON	Le droit de la gouvernance de l'énergie	50% Région en demande
N°1	CJB   Sabine BERNHEIM-DESVAUX	L'encadrement juridique des objets connectés	50 % ALM en demande+ Cabinet FIDAL
N°1	TEMOS   Yves DENECHERE	Expériences migratoires des enfants et des jeunes polonais en réémigration : subjectivités en mouvements (années 1940-années 1990)	50% Région en demande
N°1	LARIS   Bruno CASTANIER	Improve Predictive Maintenance Models with imperfect degradation information	50% RFI WISE
N°1	LARIS   David BIGAUD	Approche mixte RV/RA pour le suivi et l'optimisation de la performance en exploitation de bâtiments intelligents	50% LINEAC
N°1	LARIS   Etienne BELIN	Modélisation spatio-temporelle par plantes virtuelles de la croissance du développement et de l'architecture 3D de plantes cultivées en milieu contrôlé	50% Société DALKIA
N°1	MOLTECH-Anjou   Clément CABANETOS	Synthèse de matériaux photovoltaïques (MOSA : Make OPV Simple Again)	100%
N°1	LPG-BIAF   Hélène HOWA	Impact du dégel des glaciers Arctiques sur les habitats benthiques du Kongsfjorden (Svalbard)	100%
N°1	IRHS   Nathalie LEDUC	Photo- et thigmo-morphogénèse chez l'Hortensia : Réponses et mémoire des plantes à la lumière et stimulation mécanique	50% Hortensia

### Liste complémentaire

	UR   Dir de thèse	Sujet	Proposition du bureau
N°1	LAREMA   Piotr GRACZYK	Développement d'un modèle SLOPE graphique coloré pour l'analyse de données massives des cancers du sein	100%
N°2	LPPL   Philippe ALLAIN	Intérêt de la réalité virtuelle pour évaluer et préserver les fonctions cognitives de l'hémisphère non dominant en chirurgie éveillée	50% Association en demande
N°3	SIFCIR   Valérie RAYMOND	Les ARN interférents dirigés contre le système cholinergique peuvent-ils être utilisés comme bio-insecticide pour lutter contre les pucerons du pois, <i>Acyrtosiphon pisum</i> ? (AphidRNAi)	100%
N°4	MITOVASC   Olivier BARIS	La mitophagie : cible thérapeutique dans les cardiopathies liées à l'instabilité génomique mitochondriale au cours du vieillissement ?	100%